



## Sans-papiers

Réalisation : Andreas Hoessli, Suisse 2006

Production : Espaces Film GmbH, Zurich

Caméra : Matthias Kälin

Son : Auri Calovi

Montage : Andreas Hoessli, Loredana Cristelli

Musique : Toni Huser

Documentaire | DVD | 52 min.

Langues : français, allemand

Dès 16 ans

Pistes de travail de Regine Luethy, traduction Martine Besse

### Contenu

Mirjam, Gabriela, Elena, Jakub, Alfonso et Lourdes – ils font partie des sans-papiers vivant en Suisse dont le nombre est estimé à 90 000. Originaires de pays extérieur à l'UE, ils n'ont pas la possibilité d'obtenir d'autorisation de travail et de séjour, si ce n'est comme main d'œuvre hautement qualifiée ou comme danseuses de cabaret. Dans certains cas, une autorisation de séjour peut être accordée pour des raisons humanitaires – mais ces cas sont exceptionnels. De nombreux sans-papiers sont en Suisse depuis des années, ont un emploi régulier et leurs enfants fréquentent l'école obligatoire. Leur vie quotidienne est marquée par l'insécurité de leur statut de séjour, la peur d'être expulsé et l'impuissance face au système de l'Etat.

Le film accompagne plusieurs sans-papiers pendant des mois. Il ne se limite pas à suivre leurs requêtes et leurs recours mais donne un aperçu de leur vie de tous les jours : malgré la peur permanente d'être expulsés, Lourdes et Alfonso se marient, Jakub doit retourner dans son pays d'origine – bien qu'il ait passé 12 ans en Suisse et soit bien intégré – désillusionné et sans perspectives d'avenir. Après sa 10<sup>e</sup> année d'école, Gabriela n'a pas le droit de commencer un apprentissage ; quant à Elena, elle met tout en œuvre pour permettre à ses deux filles de suivre en Suisse une formation dont elles seraient privées dans leur pays d'origine.

Ce film permet des rencontres avec les sans-papiers qui laissent une forte impression. Il traite de la peur d'être persécuté et de la crainte d'être découvert comme vivant illégalement en Suisse et d'être contraint de partir. Ce film montre aussi les conditions de vie, parfois précaires, des sans-papiers, mais aussi leur intégration généralement réussie sur le marché du travail, leurs liens avec leur pays d'origine et les nouvelles amitiés nouées en Suisse – souvent avec d'autres immigré-e-s originaires du même pays.

L'initiative déposée par le Canton de Genève auprès de la Confédération est un autre thème abordé ; elle vise à régulariser le statut de 5 000 sans-papiers employés comme domestiques. Cette proposition attend depuis des mois dans le département préposé. Ce dossier est controversé et délicat. Comme le remarque une représentante de l'initiative genevoise de manière plutôt sarcastique, il y a trois possibilités d'aborder ce problème : premièrement en l'ignorant ; deuxièmement en cherchant une solution pour intégrer ces personnes et troisièmement en expulsant toutes ces personnes. En abordant la question de cette initiative, ce film met en évidence de manière saisissante le lien entre l'économie suisse et la politique suisse des étrangers et leurs répercussions sur les sans-papiers. Des personnes issues des milieux politiques, syndicaux et économiques sont interrogées et donnent un large aperçu de cette initiative.

---

### Le film

Le cinéaste Andreas Hoessli a suivi plusieurs mois des familles et des personnes qui vivent en Suisse comme sans-papiers. Les personnes dont le film fait le portrait permettent au spectateur d'avoir un aperçu de leur vie quotidienne et expliquent pourquoi un retour dans leur pays d'origine est inconcevable. A côté des aspects positifs qui résultent, pour les sans-papiers, de leur vie en Suisse, le film s'arrête aussi sur les peurs et les frustrations qui marquent le quotidien des intéressés. Ces personnes parlent ouvertement du côté douloureux de leur statut en Suisse, tout en montrant implicitement leur volonté de tenir bon, malgré l'incertitude latente permanente. Ce film leur offre une tribune, leur prête un visage et une voix. Les personnes qui apparaissent dans le film sont représentatives des innombrables destins similaires qui doivent être considérés chacun comme unique.

Hoessli n'entend pas susciter une polémique politique. Son film a plutôt pour but de montrer les gens et leurs conditions de vie, derrière les articles de loi. Les portraits des sans-papiers nous emmènent dans un univers parallèle qui est mis en image dans le film par des trajets nocturnes et des images de l' « underground ».

Andreas Hoessli réalise depuis 1987 des reportages et des documentaires pour la télévision et le cinéma. Etant rédacteur à l'étranger de la télévision suisse et correspondant en Europe de l'Est pour des quotidiens et des magazines suisses, il s'intéresse depuis longtemps à des thèmes politiques et sociaux actuels.

## Informations générales

### Lexique

Le lexique ci-dessous explique diverses notions qui sont souvent utilisées de manière peu claire en rapport avec la question des sans-papiers ; certaines d'entre elles se recourent.

- **Sans-papiers :**

Le terme de « sans-papiers » désigne des personnes qui vivent en Suisse sans statut de séjour légal, indépendamment de la durée de leur séjour. Il ne s'agit donc pas d'un groupe social mais d'un statut juridique. Les expressions « sans-papiers », « personnes sans droit de séjour », « personnes illégales et poussées (par la loi) vers l'illégalité » peuvent être en principe utilisées comme synonymes.

- **Requérants d'asile entrés illégalement en Suisse :**

Il y a des confusions entre les sans-papiers et les requérants d'asile entrés illégalement en Suisse. Ces derniers sont, comme leur nom l'indique, entrés illégalement en Suisse, ont déposé une demande d'asile et leur procédure d'asile est en cours. Leur statut juridique est réglé au niveau fédéral et c'est la réponse de la Confédération qui permettra de décider s'ils obtiennent l'autorisation de séjourner en Suisse ou non. Il y a décision de non-entrée en matière si leur demande est rejetée au niveau fédéral. Si ces personnes décident de rester malgré tout en Suisse – de rester en Suisse sans autorisation – elles deviennent alors des sans-papiers.

- **Décision de non-entrée en matière (NEM) :**

On parle d'une décision de non-entrée en matière quand, pour des raisons formelles, on n'examine pas la demande d'asile. Cela peut être le cas par exemple quand le requérant/la requérante ne peut pas présenter de papiers d'identité valables ou qu'il/elle ne peut pas présenter de manière vraisemblable la raison pour laquelle il/elle n'a pas de papiers. Les personnes qui sont frappées d'une décision de NEM exécutoire sont exclues de l'aide sociale et sont considérées dès ce moment-là comme des étrangers/étrangères dont le séjour est illégal ; elles ont uniquement le droit à une aide d'urgence si elles se trouvent dans une détresse matérielle jusqu'à leur départ. Les intéressés doivent quitter immédiatement la Suisse. Dans certains cas, les requérants d'asile peuvent être placés en détention en vue d'expulsion dès réception de la décision.

- **Requérants et requérantes d'asile :**

Ce sont des personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse et n'ont encore obtenu aucune réponse de la Confédération concernant leur requête.

- **Demande d'autorisation de séjour pour des motifs humanitaires / cas de rigueur :**

Les sans-papiers ont la possibilité de déposer une demande d'autorisation de séjour pour des raisons humanitaires et de légaliser ainsi leur statut en Suisse. Seuls reçoivent une réponse positive les sans-papiers dont la situation correspond à un cas de rigueur personnel grave. Le requérant ou la requérante doit pouvoir prouver qu'un retour dans son pays d'origine n'est pas exigible. La perspective de vivre pauvrement dans un ghetto social n'est pas un argument valable. Si les relations avec la famille restée dans le pays d'origine subsistent ou qu'il y a des voyages à destination de ce pays, la chance d'obtenir une autorisation de séjour pour des motifs humanitaires est encore plus faible. De surcroît, la politique suisse des étrangers qui est aujourd'hui très restrictive a pour effet qu'il est encore plus difficile d'obtenir une réponse positive à une demande. Les critères dits de cas de rigueur sont appliqués de manière diverse d'un canton à l'autre (cf. La voie de la légalisation).

### Les sans-papiers en Suisse

Le nombre des sans-papiers vivant en Suisse est sujet à des estimations très variables. Dans le film, le chiffre évoqué est de 90 000, alors que d'autres sources avancent que les sans-papiers vivant en Suisse sont entre 80 000 et 300 000. L'étude commandée par l'Office fédéral des migrations (OFM) en 2005 estime le nombre des sans-papiers entre 80 000 et 100 000. La nature du phénomène veut que le nombre des sans-papiers en Suisse ne repose que sur des estimations. On émet aussi l'hypothèse que le nombre des sans-papiers subit des variations saisonnières. Selon la situation économique, la demande de main d'œuvre varie, par exemple dans l'hôtellerie des régions touristiques ou dans le secteur de la construction. Dans les périodes de haute conjoncture, les sans-papiers employés en Suisse devraient donc être plus nombreux. La majorité des sans-papiers en Suisse sont des femmes.

Il n'est pas possible d'attribuer les sans-papiers à une classe sociale homogène et il n'existe pas non plus de sans-papiers « typiques ». Cette notion recouvre des contextes de vie très divers et hétérogènes ; elle désigne des personnes extrêmement différentes qui utilisent des stratégies d'action et des ressources qui varient d'un individu à l'autre. Les sans-papiers souffrent de problèmes spécifiques et mettent en place des stratégies de survie qui leur sont propres. Les sans-papiers ne sont pas en premier lieu les victimes de l'inégalité structurelle ; ce sont avant tout des personnes qui agissent de leur propre chef. Leur point commun est uniquement le fait que leur statut juridique n'a pas été réglé, ce qui comporte toute une série de difficultés dans la vie courante.

### Les raisons des mouvements migratoires et du séjour illégal en Suisse

Les raisons qui poussent à émigrer à destination de la Suisse sont très nombreuses. Comme le montre le film, les conditions sociales meilleures et l'accès à l'instruction, la possibilité d'échapper à la pauvreté, à la misère sociale et à l'indigence économique peuvent être des raisons qui poussent des individus à préférer la vie de sans-papiers en Suisse à la vie quotidienne dans leur pays d'origine. Parfois aussi, des difficultés politiques poussent à quitter son pays d'origine ou à s'enfuir. Il faut aussi ajouter à cela des motifs de migration spécifiques aux femmes : la disparition du conjoint, le veuvage ou la violence domestique. Pour les femmes, une raison de leur départ peut être aussi la volonté de quitter les structures patriarcales de leur pays d'origine.

En vertu du droit suisse, les motifs de migration ne constituent pas tous une raison suffisante pour obtenir en Suisse une autorisation de séjour et de travail. Les personnes en provenance de pays extérieurs à l'UE n'ont pas, en principe, la possibilité d'obtenir des autorisations de ce type sauf si elles appartiennent à une main d'œuvre hautement qualifiée ou sont des danseuses de cabaret. Dans des cas particuliers, une autorisation de séjour peut être délivrée pour des raisons humanitaires.

De nombreux sans-papiers n'ont jamais séjourné légalement dans notre pays ; d'autres au contraire ont eu pendant des années une autorisation de séjour et l'ont perdue quand la loi ou leurs circonstances de vie ont changé. Mais ils sont restés en Suisse. Les anciens travailleurs saisonniers de pays tiers – en particulier de la région des Balkans – sont un bon exemple. Quand le statut de saisonnier a été supprimé au milieu des années 90, ils n'ont plus obtenu d'autorisation de travailler parce qu'ils ne remplissaient pas certains critères pour obtenir une autorisation de type B : pour transformer une autorisation saisonnière en une autorisation à l'année, il était exigé de la part de la requérante qu'elle ait travaillé 36 mois en Suisse au cours des quatre dernières années consécutives. Les étrangers et les étrangères qui épousent un Suisse /une Suisse et divorcent avant cinq années de mariage complètes sont un autre exemple. Le conjoint étranger doit quitter la Suisse s'il ne possède pas de passeport de l'UE et n'est pas, de l'avis des autorités, suffisamment intégré.

### La voie de la légalisation

De nombreuses personnes qui n'ont pas de statut de séjour régulier ne prennent pas contact avec les autorités par crainte d'être renvoyées. Si elles franchissent ce pas, deux voies leur permettent de légaliser leur statut : soit elles obtiennent la légalisation en épousant un Suisse/ une Suissesse soit elles déposent une demande d'autorisation de séjour pour des raisons humanitaires qu'on appelle aussi « cas de rigueur ». Dans ce cas, un nouveau problème se pose : plusieurs cantons n'ont ni centre d'accueil ni centre de consultation ni commission pour étudier les cas de rigueur. A l'initiative de la Commission fédérale des étrangers et du groupe de travail « sans-papiers », un projet pilote a démarré en automne 2006 auquel dix cantons sont associés<sup>1</sup>. Le but est de parvenir à harmoniser le traitement des demandes d'autorisation de séjour pour des raisons humanitaires, en particulier dans la perspective d'une application uniforme des critères existants concernant les cas de rigueur. Les cas de rigueur sont soumis dans un premier temps au groupe de travail « sans-papiers ». Ce groupe de travail n'a aucune compétence de décision et n'est pas non plus une instance de recours, mais il étudie les dossiers des personnes concernées et fait des recommandations positives ou négatives. Si la recommandation est positive, les cantons s'engagent à examiner les demandes de cas de rigueur. Après l'examen de la situation par les autorités cantonales, la demande est transmise à la Confédération – pour autant que le résultat du canton soit à nouveau positif. La décision définitive est du ressort de la Confédération.

### Régularisation collective du statut des sans-papiers en Europe

Les premières initiatives visant à régulariser le statut des sans-papiers se sont produites en Europe et dans d'autres continents à partir de 1970. La prise de conscience plus large du public concernant les mouvements migratoires situés dans l'illégalité s'est toutefois fortement accrue à partir de 1990 et c'est depuis lors que la question a été inscrite dans les agendas politiques des Etats européens. A des moments différents, des mouvements de sans-papiers se sont constitués dans différents pays européens et des campagnes ont été menées pour obtenir des régularisations collectives de leur statut selon des démarches, des conceptions et des succès réels variables. En Espagne, par exemple, tous les sans-papiers qui pouvaient prouver par une attestation de leur employeur qu'ils se trouvaient en Espagne avant le 1er mars 2004 et avaient un travail ont été légalisés en 2004. 800'000 personnes ont été légalisées ainsi. En Suisse, il n'y a eu qu'une fois, ces années passées, une régularisation collective, mais elle concernait les requérants d'asile et non les sans-papiers : l'action humanitaire 2000 (HUMAC) a permis de délivrer une admission provisoire à 15'000 requérants d'asile, principalement d'origine sri lankaise, dont la demande était en suspens depuis longtemps.

### Campagnes pour la légalisation des sans-papiers en Suisse

En Suisse, c'est en 1997 qu'a été déposée pour la première fois au Conseil national une motion en faveur de la régularisation collective des sans-papiers. Des personnes engagées dans les milieux des Eglises et des syndicats soutenaient cette démarche ; c'est toutefois au printemps 2001 seulement que le mouvement des sans-papiers s'est fait vraiment connaître de l'opinion publique, au moment où des églises ont été occupées en Suisse romande puis en Suisse alémanique. La requête principale – la régularisation collective de tous les sans-papiers – n'a pas abouti, mais la présence de la thématique dans les médias a néanmoins contribué à humaniser le quotidien des sans-papiers.

<sup>1</sup> BE, BL, BS, GE, GL, NE, TI, VD, ZG, ZH et la ville de Berne

Ces dernières années, deux mouvements politiques se sont constitués autour des personnes dont le statut de séjour en Suisse n'est pas réglé :

- **« Mouvement des sans-papiers »**

Ce mouvement est axé principalement sur la requête de légaliser le statut de séjour en Suisse. Les personnes de ce mouvement s'engagent en particulier pour les personnes qui vivent depuis longtemps en Suisse sans autorisation de séjour.

- **« Mouvement des NEM »** (NEM est l'abréviation de non-entrée en matière, cf. lexique)

Ce mouvement cherche à soutenir les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière, de manière à ce que les personnes qui vivent des situations de détresse soient traitées de manière humaine et qu'on leur octroie, de manière équitable, une aide à la survie. Des personnes se sont mobilisées aussi pour des sans-papiers de fraîche date.

Ces deux mouvements défendent l'un les personnes qui sont frappées d'une NEM, l'autre les sans-papiers ; les caractéristiques de ces deux groupes sont les suivantes :

- **Les personnes frappées d'une NEM** n'ont généralement pas de réseau social en raison de la brève durée de leur séjour en Suisse ; elles ne sont intégrées que dans un petit nombre de domaines de la société. Elles ont souvent besoin d'une aide immédiate multiple (hébergement, nourriture, hygiène, soins médicaux). Le volume de l'aide sur le plan qualitatif et quantitatif est donc beaucoup plus important que dans le cas des sans-papiers qui séjournent depuis longtemps en Suisse.
- **Les sans-papiers** présentent souvent des avantages en ce qui concerne leurs ressources individuelles, comparativement aux NEM. Comme ils vivent depuis assez longtemps en Suisse, ils ont déjà généralement mis en place un réseau solide et savent organiser leur vie de tous les jours. Dans ce cas, ils ne demandent de l'aide que ponctuellement – par peur d'être découverts et renvoyés. Depuis le milieu des années 90, les sans-papiers s'organisent de plus en plus eux-mêmes, à leur propre initiative, pour défendre leurs droits.

### **Les enfants et les jeunes sans statut de séjour légal en Suisse**

Des sans-papiers appartenant à toutes les catégories d'âge se trouvent dans une situation économique et sociale précaire en raison de leur situation de séjour incertaine et des restrictions que ce statut comporte. Les jeunes sans-papiers et les enfants de sans-papiers sont toutefois confrontés à des problèmes spécifiques :

Les **jeunes sans-papiers** sont confrontés en premier lieu au manque de perspectives professionnelles après une intégration généralement réussie durant leur scolarité obligatoire. Les jeunes ont des représentations concrètes quant à leur itinéraire professionnel après la scolarité obligatoire. Mais l'accès aux écoles supérieures – qu'il s'agisse d'une école du degré secondaire II ou d'un apprentissage – leur est interdit, indépendamment de leurs résultats scolaires, en raison de l'absence d'autorisation de séjour. Il ne leur reste pas d'autres alternatives que de travailler illégalement comme leurs parents sans autorisation ou de retourner dans leur pays d'origine qu'ils ne connaissent presque plus. Pour qu'ils puissent commencer une formation en Suisse, il leur reste l'espoir que leur père ou leur mère qui les élève seul épousera un Suisse /une Suissesse ou que les autorités leur délivreront un jour une autorisation pour des raisons humanitaires.

Pour les **enfants de sans-papiers**, la situation s'est considérablement améliorée ces dernières années en ce qui concerne la scolarité obligatoire. Contrairement à ce qui se passait entre les

années 50 et 80, les enfants de sans-papiers ont le droit d'aller à l'école. Les écoles ne sont pas tenues de transmettre les données des enfants de sans-papiers. Concernant la pratique, il y a toutefois des différences d'un canton à l'autre.

Pourtant, les enfants et les jeunes sans statut de séjour légal continuent d'être marginalisés et leurs droits sont lésés. Le renvoi des enfants, la séparation des enfants d'avec leurs parents pour des raisons économiques et sociales ainsi que la détention des jeunes en vue de l'expulsion violent des points essentiels de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

### **Les sans-papiers, un phénomène économique**

En Suisse, les sans-papiers sont une composante importante du secteur économique primaire et sont donc essentiels au fonctionnement du marché du travail. La demande de main d'œuvre à bas prix, très flexible, pour exécuter des travaux non qualifiés est importante et la main d'œuvre bon marché permet souvent à des entreprises de se maintenir face à la concurrence. Dans la relation de dépendance mutuelle qui lie les sans-papiers aux employeurs, les employeurs se trouvent dans une position forte car dans le cas où il y aurait une plainte pénale, ils subissent des sanctions mais ne sont pas renvoyés.

Les sans-papiers travaillent souvent dans le secteur du nettoyage d'une entreprise et dans des ménages privés comme employés de maison, dans la construction, dans l'agriculture ou dans la branche touristique et la gastronomie ou encore dans le commerce du sexe. Ils effectuent des travaux que seuls de rares Suisses /Suissesses sont prêts à exécuter. De très longues journées de travail, des salaires au-dessous de la moyenne, une dépendance marquée par rapport à l'employeur ainsi que la peur de revendiquer leurs droits sont des caractéristiques typiques des conditions de travail des sans-papiers.

Comme le montre le film, les syndicats sont favorables à une réglementation claire des relations de travail des sans-papiers. Mais leur double tâche s'avère difficile : ils doivent d'une part dénoncer des conditions de travail ayant un caractère d'exploitation et demander des comptes aux employeurs tout en voulant empêcher par ailleurs que les sans-papiers soient repérés et expulsés.

Si l'on considère, à l'échelle de la planète, les mouvements migratoires liés au travail, il convient de ne pas oublier le rôle joué par les sans-papiers comme « aides au développement ». Comme les autres types de migrant-e-s, les sans-papiers et leurs proches dans le pays d'origine font partie d'un réseau de relations transnational. En envoyant régulièrement de l'argent ou des salaires aux familles restées dans les pays d'origine, les sans-papiers fournissent une contribution importante à leur développement économique et social. Grâce à leur appui financier, ils accroissent le pouvoir d'achat et le statut social de leurs proches bénéficiaires, permettent la réalisation de projets économiques sur place et assurent une prévoyance dans le domaine de la vieillesse et de la santé. Malgré la séparation géographique, les liens familiaux sont maintenus.

---

### **Objectifs d'apprentissage**

- Mieux connaître les conditions de vie et la situation/le statut juridique des sans-papiers en Suisse
- Comprendre la relation entre les sans-papiers, le marché du travail/l'économie et la politique des étrangers en Suisse
- S'informer de la situation actuelle des sans-papiers, s'interroger à son propos et se forger une opinion personnelle

---

**Suggestions didactiques**

Il convient de prévoir plusieurs leçons pour chaque suggestion.

---

**Suggestion 1****Les portraits des sans-papiers** (travail en groupe)

Tout de suite après avoir vu le film, répartir les sans-papiers (personnes et familles) dont le film fait le portrait entre plusieurs petits groupes. Chaque groupe établit d'après ses souvenirs un portrait du sans-papiers qui lui a été attribué et transcrit les résultats sur une grande affiche. Le portrait devrait comprendre des éléments d'information concernant sa personne, les raisons qui l'ont poussé à quitter son pays d'origine et à opter pour la vie en Suisse ainsi que sa façon de gérer sa situation de sans-papiers en Suisse. Il est possible d'élargir le portrait en y ajoutant, dans la mesure du possible, différents aspects de la vie de tous les jours dans le pays d'origine /en Suisse, par exemple les conditions de vie, la situation familiale, le logement, le travail ou les perspectives d'avenir.

Les groupes présentent leurs portraits en plénière. Dans une discussion placée sous la conduite d'un animateur, les participant-e-s comparent les destins des sans-papiers. Selon l'objectif d'apprentissage, il est possible de retenir plus particulièrement un aspect concernant le pays d'origine et la Suisse et de l'étudier de manière plus approfondie. Il serait envisageable par exemple de faire des recherches sur les conditions de vie dans le pays d'origine et sur les relations entre le pays d'origine et la Suisse ou d'aborder les perspectives d'avenir qui s'offrent aux sans-papiers.

---

**Suggestion 2****L'initiative de Genève** (jeu de rôle)

En 2003, le canton de Genève a déposé auprès de la Confédération une initiative visant à régulariser 5 000 sans-papiers, comme le film l'explique en détail. Au moment de l'achèvement du film, la décision définitive de la Confédération n'avait pas encore été prononcée. Cette suggestion a pour but de faire prendre aux participant-e-s différentes positions par le biais d'un jeu de rôle et d'élaborer des solutions possibles à cette initiative. Ensuite, par petits groupes, les élèves s'informent de l'état actuel de l'initiative – cette initiative a été rejetée et chaque canton cherche ses propres solutions – et mettent en commun les résultats en plénière.

**Jeu de rôle** (en s'inspirant de l'émission de la télévision suisse alémanique appelée « Arena ») : 2–3 personnes forment des petits groupes. Un rôle est attribué à chaque groupe ; celui-ci réunit des arguments pour accepter/rejeter cette initiative. Une personne de chaque groupe est désignée comme porte-parole. Au total, la discussion réunit donc six personnes/rôles et la modération en est assurée par une personne supplémentaire. Les autres membres des petits groupes forment le public (les auditeurs) ; après la première discussion, ils ont la possibilité de poser des questions ou d'exprimer leur avis.

**Rôles** : politicien-ne UDC, politicien-ne PS, employeur de sans-papiers (secteur de la construction), employeur/employeuse de sans-papiers (ménage privé), syndicaliste, sans-papiers

**Modération** : un petit groupe a pour tâche de préparer les questions que posera le modérateur de la discussion. Dans ce groupe, une personne se charge de la modération ; ce rôle peut éventuellement être assuré par l'enseignant-e. Il s'agit de veiller à ce que tous ceux et celles qui participent à la discussion prennent la parole et puissent exprimer leur position.

A l'issue de la discussion, le jeu de rôle est discuté en plénière, par exemple à l'occasion d'un tour de table où toutes les personnes expriment leurs impressions concernant la discussion et formulent ce qu'elles ont appris de plus important.

## Suggestion 3

**Des solutions pour les sans-papiers ?****Entrée en matière avant de voir le film**

Chaque participant-e réfléchit individuellement à la notion de « sans-papiers ». Qu'associe-t-il/elle à cette notion ? Les résultats sont mis en commun oralement en plénière, notés par écrit et disposés dans la salle de manière bien visible. Au cours de l'étude de la question des sans-papiers, il est possible de revenir sur ce qui a été noté et d'y ajouter de nouveaux éléments.

**Après le film****a. Analyse de la « problématique des sans-papiers » en Suisse**

Que signifient les sans-papiers pour l'économie, la politique, la société et l'individu en Suisse ? comment considère-t-on la « problématique des sans-papiers » sous ces différents angles ? Travailler par deux sur la fiche pratique « Les sans-papiers en Suisse ».

Réunir les résultats en plénière. Discuter des points où les opinions exprimées sous différents angles (celui de la société, de la politique, de l'économie et de l'individu) se recoupent et où ils peuvent être conflictuels.

**b. Discussion à propos de la manière d'aborder le « problème des sans-papiers »**

Quelles sont les différentes possibilités d'envisager la question des sans-papiers ? Réunir les différentes idées en plénière et rappeler aux participant-e-s les déclarations de la Conseillère nationale Martine Brunschwig Graf : « Il y a trois manières d'aborder le problème : en premier lieu, en l'ignorant ; ensuite en cherchant une solution pour les intégrer et troisièmement en les renvoyant tous. »

Discuter par petits groupes : que pensent les participant-e-s de ces trois solutions ? Quelles sont les conséquences de ces trois solutions (pour l'économie, la politique, la société et l'individu, cf. les résultats de la fiche pratique) ? Quelle est la solution privilégiée personnellement par les participant-e-s ; le groupe réussit-il à trouver un consensus ? Comment la solution de l'intégration pourrait-elle se présenter ? Les groupes exposent leurs résultats en plénière.

Complément possible : les participant-e-s expliquent sous la forme d'une lettre (courrier des lecteurs) la manière dont une solution visant à l'intégration pourrait se présenter à leur avis.

**Suggestions pour approfondir le travail**

- Quelle est la situation des sans-papiers aujourd'hui en Suisse ? Comment se présente-t-elle pour les enfants des sans-papiers et pour les jeunes sans-papiers ? Effectuer des recherches à différents niveaux (niveau fédéral, niveau cantonal, mouvements et campagnes actuels, mobilisation des sans-papiers).
- Faire des recherches sur la situation des sans-papiers en Europe. Comment aborde-t-on la question des sans-papiers à l'échelon européen ? Quelles sont les différences entre la Suisse et l'Europe quant à la gestion de la question des sans-papiers ? Eventuellement prendre en compte des composantes historiques et étudier les mouvements des sans-papiers dans les différents pays.
- Répertoire des notions comme asile, statut de réfugié, autorisation de séjour, sans-papiers, décision de non-entrée en matière, cas de rigueur, etc. ; faire des recherches en petits groupes et établir un lexique.

- Reconstituer l'itinéraire à parcourir pour obtenir la légalisation d'un sans-papier : quelles possibilités un sans-papiers a-t-il de légaliser son statut ? Quelles étapes doit-il parcourir, quels obstacles doit-il surmonter ? Quelles sont les conséquences si sa demande est acceptée / refusée ? Qu'est-ce que cela signifie pour sa famille, en particulier pour ses enfants ?
- Etablir un argumentaire (pour/contre) concernant la régularisation collective des sans-papiers en Suisse.
- Quelle est l'importance des sans-papiers (et de manière générale des immigrés) pour l'économie suisse ? Comment et entre qui le travail est-il réparti en Suisse ? Analyse des statistiques concernant l'emploi, les différentes branches et le nombre des étrangers ; aborder la question des zones qui échappent au contrôle, attirer l'attention sur l'importance des réseaux mondiaux.
- Déclaration de Mirjam Mayo : « Être sans-papiers, c'est pour moi comme si je n'avais pas d'identité, comme si je n'étais rien pour les autres. » Quelle est l'importance des papiers d'identité pour les sans-papiers ? Discuter de ce que ressentent les sans-papiers et de l'expérience personnelle que l'on a en côtoyant des sans-papiers dans son entourage.
- Utiliser le film comme introduction avant d'aborder des thèmes comme les droits de l'homme et les droits de l'enfant, la migration et l'intégration, la politique d'asile et la politique des étrangers pratiquées par la Suisse.

---

## Sources

*Sans-papiers en Suisse : c'est le marché de l'emploi qui est déterminant, non pas la politique d'asile* Rapport final sur mandat de l'office fédéral des migrations, rédigé par gfs.berne, 2005. Document pdf, download sur [www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch) → français → thèmes → migration illégale

*Sans-Papiers in der Schweiz. Unsichtbar – unverzichtbar.* Herausgegeben vom Departement Migration, Schweizerisches Rotes Kreuz (SRK) in der Reihe «Migration – Beiträge aus Theorie und Praxis», Zürich 2006 (en allemand)

*Zukunft Schwarzarbeit? Jugendliche Sans-Papiers in der Schweiz.* Pierre-Alain Niklaus / Hans Schäppi (Hrsg.) edition 8, Zürich Avril 2007 (en allemand)

---

## Liens

[www.eka-cfe.ch/f/sapa.asp](http://www.eka-cfe.ch/f/sapa.asp) | Commission fédérale des étrangers, thème des sans-papiers  
[www.sosf.ch](http://www.sosf.ch) | Site de l'organisation Solidarité sans frontières. Informations concernant les sans-papiers en Suisse

[www.sans-papiers.ch](http://www.sans-papiers.ch) | Collectif de défense des sans-papiers en Suisse

[www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch) | Office fédéral des migrations: chercher sous «thèmes» → «migration illégale»

[www.osar.ch](http://www.osar.ch) | Organisation suisse d'aide aux réfugiés, avec lexique sur l'asile etc.

[www.sans-papiers.ch](http://www.sans-papiers.ch) | Site du mouvement Suisse des sans-papiers.

<http://files.hplus.ch/pages/HPlusDocument6790.pdf> | Présentation de la Croix Rouge Suisse concernant le thème des sans-papiers et le système de santé, Hildegard Hungerbühler, 2006

---

## Adresses

Fondation Education et Développement, avenue de Cour 1, 1007 Lausanne

Tél. 021 612 00 81 | [fed@globaleducation.ch](mailto:fed@globaleducation.ch) | [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)

Matériel pédagogique, conseils pédagogiques et cours en rapport avec une éducation dans une perspective globale

Documentation de l'Alliance Sud, avenue de Cour 1, 1007 Lausanne

Tél. 021 612 00 95, fax +41 21 612 00 99, Courriel: [poldev@alliancesud.ch](mailto:poldev@alliancesud.ch), [www.alliancesud.ch](http://www.alliancesud.ch)

Documentation, prêt et recherches en rapport avec des thèmes Nord-Sud

## Les sans-papiers en Suisse

La « problématique des sans-papiers » sous l'angle de ...

| L'économie | La politique | La société | L'individu |
|------------|--------------|------------|------------|
|            |              |            |            |